Prépa CRFPA et master 2

Par **caroline26**, le **28/06/2018** à **11:37**

Bonjour à tous,

Je me permets de poster un message car je suis admise en master 2 droit international des affaires.

En plus de mon master j'aimerais effectuer une prépa annuelle au CRFPA pour le passer en 2019, les raisons sont les suivantes : J'ai peur de ne pas trouver d'emplois à la suite de mon master 2 et je me dit qu'être avocate (si je réussis les épreuves évidement) pourrait m'offrir davantage d'opportunité et être plus interessant.

Je voudrais donc savoir si des étudiants ont déjà fait des prépas en ligne , annuelle ou estivale et leur ressentit, si cela est compatible avec un master 2 ou pas, et si les étudiants qui sortent d'un master 2 droit des affaires sont satisfait des débouchés professionnels.

Merci par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2018** à **07:53**

Bonjour

Est-ce qu'il y a un IEJ dans votre fac ?

Si oui, pourquoi ne pas vous y inscrire plutôt que de passer par une prépa en ligne.
En effet, la prépa CRFPA démarrera certainement
aux mois de mai-juin, à ce moment là vous aurez certainement achevez votre M2.
Renseignez-vous sur le calendrier de l'IEJ.

Par **dtprive**, le **29/06/2018** à **20:44**

D'accord avec le fait de faire l'IEJ plutôt qu'une prépa annuelle, quitte à prendre une prépa estivale pour mettre les bouchées doubles. Tout à fait possible de passer le CRFPA à l'issue d'un M2 (c'est d'ailleurs ce que fait la majorité des étudiants de M2). Pas complètement nécessaire de se préparer toute l'année (l'été peut être suffisant, mais si tu as le temps dans l'année profites-en). Les débouchés en droit des affaires existent (suivant les spécialisations

et les M2) et sont réels (sûrement dans ce domaine juridique qu'il est le plus "simple" de trouver).

Par **caroline26**, le **03/07/2018** à **16:32**

Bonjour,

Merci pour vos conseil, j'ai effectivement un IEJ dans ma ville, mais pas dans ma fac même , mais cela peut être une option.
Je vais donc plus m'orienter vers une prépa estivale.
Merci encore.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés